

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
»	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'impôt général sur le revenu

Le public s'habitue tout doucement à voir chacun des Ministres des Finances qui, depuis dix ans se succèdent au pouvoir, déposer à tour de rôle un projet d'impôt, général sur le revenu. Le projet qui est en préparation et dont nous ne connaissons pas l'économie, dont nous savons tout au plus qu'il se rapproche de l'impôt anglais sera le sixième ou le septième de la série. Parmi ceux qui suivent les débats parlementaires, les uns s'indignent, les autres se félicitent de ce qu'aucun de ces projets n'ait encore fait l'objet d'une discussion approfondie; tous sont tentés d'en sourire et de sévèrement taxer une prétendue nonchalance parlementaire que l'on ne se prive pas parfois de mettre sur le compte d'une mauvaise volonté habilement dissimulée. Ceux-là seuls sont plus justes qui savent les difficultés du problème. En réalité, il n'en est guère de plus redoutable.

Que faut-il entendre d'abord par « impôt sur le revenu » ? Dans la pensée des uns il s'agit de remplacer une ou deux seulement de nos actuelles contributions par une taxe calculée de façon à atteindre le revenu total de chaque citoyen; les autres considèrent que l'on n'aura rien fait de décisif, rien d'efficace si l'on ne substitue pas un nouveau système d'impôts à l'ancien, si l'on ne refait pas toutes nos taxes directes. Il paraît bien que c'est l'idée dominante dans les milieux parlementaires et que l'une des raisons de l'échec du projet de M. Rouvier c'est qu'il était fort incomplet, que notamment il laissait de côté la refonte indispensable de l'impôt foncier.

Mais comment conduire à bonne fin une œuvre aussi vaste ? Il ne s'agit de rien moins en effet que de modifier le mode d'assiette et de perception d'un milliard d'impôts. Car si l'Etat ne perçoit pas plus de 600 millions par an à l'aide de l'impôt direct, les centimes additionnels départementaux et communaux qui viennent se superposer au principal de nos contributions représentent plus de 400 millions et il ne saurait être question — cela va de soi — de maintenir pendant de très longues années ce qu'on appelle des principaux fictifs. Pour parler un langage moins technique, on ne comprendrait pas que le Parlement fit disparaître, en ce qui concerne l'Etat des contributions qu'il juge surannées et imposait cependant aux départements et aux communes l'obligation de tirer toutes leurs ressources de centimes additionnels à ces impôts condamnés. Il faut donc que les taxes nouvelles soient organisées de telle façon qu'elles réalisent immédiatement ou qu'elles préparent pour un avenir rapproché une refonte complète des finances départementales et communales. Aperçoit-on maintenant combien le problème est complexe ?

Peut-on trouver la solution dans l'institution d'un impôt sur le revenu basé sur les signes extérieurs de la richesse ? Je n'hésite pas à dire qu'il n'y a pas de formule plus fautive que celle de l'impôt sur le revenu fondé sur les signes extérieurs. Ce dont on se plaint, ce qui fait condamner par tous ceux qui savent ces questions, notre système d'impôt, c'est précisément sur le repos sur des présomptions, sur des indices le plus souvent décevants. Taxer les réalités directement mesurées, c'est la substance de la réforme. On ne fait rien, on propose de se trainer dans la même ornière quand on suggère de remplacer des impôts sur les signes extérieurs par d'autres impôts sur d'autres signes extérieurs.

De toute nécessité il faut en venir à envisager les deux grands systèmes d'impôts sur le revenu qui existent en Angleterre et en Prusse et à faire un choix entre les deux. Pour mieux dire, il faut s'inspirer dans la réforme à entreprendre des idées-maîtresses qui ont guidé soit le législateur anglais, soit le législateur prussien et chercher les moyens d'adapter

les unes ou les autres, peut-être les unes et les autres, à notre fiscalité.

Sans rentrer dans des détails étendus, nous pouvons dire que la caractéristique essentielle de l'impôt sur le revenu en Prusse c'est l'obligation que le fisc inflige à chaque contribuable de révéler à ses représentants et de déterminer d'accord avec eux le montant des ressources annuelles dont il bénéficie. Les anglais au contraire considèrent, en gens pratiques qu'ils sont, que chacun renonce bien plus aisément à une part de son revenu quand il ne l'a pas encore palpé que quand il est entré dans son portefeuille. Au lieu donc de frapper le revenu encaissé, ils s'efforcent de l'atteindre à sa source; toutes les fois que cela est possible, ils pratiquent une sorte de saisie-arrêt sur les dividendes distribués, les arrérages, les loyers payés. Voici, par exemple, un particulier dont le revenu provient de certaines valeurs mobilières, de la possession d'un immeuble, de l'exercice d'une profession ! Le banquier qui lui paiera ses coupons, le patron qui l'emploiera, retiendra l'« income-tax ». Ce n'est qu'à défaut d'intermédiaire que le fisc britannique exige la déclaration du contribuable qui, dans la plupart des cas, n'est qu'une déclaration partielle, ne porte que sur une fraction du revenu. En fait l'« income-tax » anglais se décompose en une série d'impôts soudés les uns aux autres, atteignant selon des modes différents les formes diverses de la richesse, combinés de telle façon que l'on puisse ménager les revenus du travail et plus sévèrement frapper ceux provenant du capital. A tous ceux que n'aveuglent pas des parti-pris, il apparaît comme bien supérieur au point de vue de la science fiscale à l'impôt sur le revenu prussien beaucoup trop sommaire et trop brutal. On comprend que M. Poincaré, qui possède à un haut degré deux des qualités essentielles à un homme de gouvernement: le sens des réalités et le sentiment des possibilités, oriente la réforme qu'il projette dans le sens du système anglais.

Mais de quelle façon qu'un ministre comprenne la question et cherche à la résoudre, une grave difficulté surgit toujours: la taxation de valeurs au porteur particulièrement des valeurs étrangères. Que je possède en France des immeubles, que j'y exerce une industrie, mes capitaux et mes revenus ne peuvent échapper à l'impôt, que si, au contraire ma fortune est placée en fonds d'Etat étrangers je dispose de moyens variés pour me jouer du fisc. Le plus souvent j'aurai recours au système du dépôt dans une banque étrangère, dans un de ces petits pays qui sont la terre bénie des gens de Boïrse; dans un de ces pays où les Sociétés de Crédit sont à l'abri de tout contrôle. Sans doute ceux qui entreprennent ces opérations s'exposent à de graves dangers, courent de gros risques. Il arrivera probablement un jour ou l'autre à certains d'entre eux de chercher vainement leurs titres dans la caisse vide d'une Société étrangère dont les affaires auront mal tourné. D'autres se verront contraints de révéler, au cours de telle instance judiciaire où leur fortune sera mise en cause, l'existence des dépôts qu'ils auront effectués à l'étranger et ils encourront de sévères amendes plus dommageables pour eux que leurs fraudes passantes ne leur auront été avantageuses.

Néanmoins, il y a là un péril sérieux contre lequel il importe de prémunir le Trésor par tous les moyens. J'en sais quelques uns dont le plus efficace à coup sûr est l'adoption par les diverses puissances d'une législation commune pour les dépôts dans les Banques, j'avais, lors de mon passage au pouvoir, entamé la question. Un des fonctionnaires les plus distingués de l'administration de l'Enregistrement avait été envoyé en mission par le ministre des finances du Cabinet Waldeck-Rousseau pour étudier à l'étranger les modes de taxation des valeurs mobilières et pour commenter les travaux d'approche nécessai-

re. Mes successeurs immédiats au Ministère des finances dédaignèrent la question. Je suis tout heureux de voir M. Poincaré la reprendre et je fais des vœux ardents pour qu'il aboutisse. Je ne puis cependant dissimuler que ce ne sera pas aisé. S'il est vrai qu'il y ait des pays qui contractent une sorte de prime d'assurance contre les bombes en refusant de réprimer les menées anarchistes, il en est d'autres qui tirent avantage de l'asile qu'ils offrent aux capitaux que leurs possesseurs veulent dérober aux emprises du fisc.

Joseph CAILLAUX,
Député de la Sarthe
ancien ministre

Chambre des Députés

Séance du 19 Juin 1906

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre valide plusieurs élections et reprend la discussion des interpellations sur la politique du gouvernement. M. Clemenceau monte à la tribune pour continuer le discours dont la première partie a produit une si forte impression. L'éminent orateur affirme le droit au travail de l'ouvrier et il estime que chacun doit être assuré de sa liberté même en temps de grève.

Il expose le programme du parti radical socialiste, programme que le parti socialiste a fait sien.

Il reproche aux socialistes de ne pas voter le budget alors qu'eux-mêmes participent aux dépenses.

M. Clemenceau se déclare partisan de tout progrès, mais il ne veut pas aller à l'aventure, et dans une superbe péroraison il dit la volonté du parti radical de marcher continuellement dans la voie du progrès et il fait appel à l'union de tous les républicains.

M. Maunjan dépose une motion réclamant l'affichage du discours du ministre de l'intérieur.

Par 335 voix contre 78, la proposition est votée.

M. Jaurès répond ensuite à M. Clemenceau. Le grand orateur socialiste ne nie pas les efforts de la République en faveur de la classe ouvrière et il se défend de vouloir abolir tout l'effort passé de la race humaine.

La classe ouvrière est dans des organisations, dans des syndicats, c'est pourquoi en empêchant l'évolution des syndicats, en arrêtant tous les mouvements des masses ouvrières, M. Clemenceau marche contre la classe ouvrière. M. Jaurès s'élève ensuite contre la société capitaliste et reproche à M. Clemenceau les arrestations des membres de la confédération du travail; il termine en déclarant que les socialistes étaient prêts à voter toutes les réformes.

M. Allemane dépose une motion réclamant l'affichage du discours de M. Jaurès.

Par 288 voix contre 139 cette motion est repoussée.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 19 juin 1906

PRÉSIDENCE DE M. LOURTIÈRES,

VICE-PRÉSIDENT

Le Sénat valide l'élection de M. de La Bourdonnaye, dans Maine-et-Loire.

Puis le Sénat adopte divers projets, entre autres :

1^o Un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à ériger en commune distincte la section de Moulins-Neuf, dépendant de la commune de Minzac, canton de Villefranche-de-Longchat, arrondissement de Bergerac, département de la Dordogne;

2^o Un projet de loi adopté par la Chambre des députés, autorisant la perception d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi d'Aubusson (Creuse);

3^o En première délibération, une proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à la protection des conserves de sardines, de légumes et de prunes, contre la fraude étrangère.

La séance est levée.

EN RUSSIE

Les massacres de Biélostock

Les grandes maisons françaises israélites font des représentations énergiques auprès du Foreign Office au sujet du massacre des juifs à Biélostock et insistent pour qu'on empêche le renouvellement de pareilles scènes dans les autres parties de la Russie.

La note est suivie d'une série de télégrammes reçus à Londres par un journal israélite, qui décrivait des scènes de pillage et de massacres et la préparation de nouveaux massacres.

Suivant les déclarations d'un témoin oculaire, le nombre des victimes juives, tuées ou blessées à Biélostock dépasse 600. Le nombre des boutiques pillées est de 200.

La Douma

On apprend de bonne source que le gouvernement a renoncé à l'intention de dissoudre ou de proroger la Douma.

Trente réunions, dont quelques-unes de six mille et sept mille personnes, ont eu lieu hier. Dans presque toutes, des ordres du jour pour la défense de la Douma ont été votés.

A Térijok, près de Saint-Petersbourg, une réunion a eu lieu hier, à laquelle ont pris part des membres de la Douma, des socialistes démocrates, des socialistes révolutionnaires, des anarchistes et des représentants des partis extrêmes finois.

Trois ordres du jour ont été adoptés. Le premier réclame une attitude plus énergique de la part du groupe ouvrier et une action indépendante vis-à-vis des démocrates constitutionnels. Le second demande que le peuple soit déchargé de la responsabilité du rachat du denier emprunt. Le troisième attaque le gouvernement, pour avoir excité la populace contre les juifs à Biélostock, et il demande l'enrôlement des corps de milices locales.

Répression électorale

Le ministre de l'intérieur a adressé une circulaire télégraphique à tous les gouverneurs de province et aux préfets des villes leur donnant des instructions motivées en dernier lieu par les excès commis à Biélostock.

Cette circulaire les prie de faire savoir à leurs subordonnés qu'il est nécessaire de se dévouer entièrement à leurs fonctions. Ils doivent prendre des mesures pour empêcher des troubles agraires aussi bien que des attaques contre les israélites. Tous les désordres qui pourraient se produire doivent être étouffés dès l'origine. Toute négligence, toute indolence de la part des fonctionnaires sera sévèrement punie de la façon la plus sévère.

Un ennemi à vaincre

Dans un article de la *Deutsche Rundschau*, E. Von Behring donne son opinion sur les ravages de la tuberculose bovine en France et en Allemagne. Cette maladie fait perdre chaque année à notre pays 30 millions de francs et à nos voisins 25 millions de marks.

Cela ne serait rien, car plaie d'argent est guérissable. Mais il y a plus : avec la surpopulation des villes, l'allaitement maternel est un phénomène de plus en plus rare; à Paris, 2/5 des nouveaux nés sont privés du sein maternel. D'autre part la stérilisation n'est efficace que lorsque le lait atteint 80 degrés. Or à domicile cette opération se fait rarement dans ces conditions.

Ainsi donc la tuberculose bovine, fléau d'une précieuse race animale est aussi et surtout fléau des hommes. C'est là l'ennemi sur lequel il faut marcher. Espérons que la vaccination bovine du docteur Behring, devenue à la fois curative et préventive lui portera le coup décisif.

Miracle !

La Croix de Paris, cette année comme les années précédentes, bat la caisse en faveur du pèlerinage national qui portera les hommages de la France chrétienne à la Vierge Immaculée de Lourdes.

Bien entendu la Croix cite un certain nombre de cas de guérison « pour faire taire les ennemis de Lourdes qui prétendent que la source des miracles est tarie ».

La Croix s'abuse. Les « ennemis de Lourdes » sont bien éloignés de penser que la source des miracles tarira jamais. Elle est infinie, comme la crédulité humaine et l'avidité de ses exploités.

Et quant à l'authenticité des miracles, il y en a au moins un, dont il est impossible de douter.

Un pauvre village de montagne, pourvu d'une grotte et d'un mince filet d'eau encaisse chaque année plusieurs millions. Le miracle, le voilà !

Mansarde Apostolique

Mgr François-Marie-Anatole de Roverie de Cabrières, évêque de Montpellier, l'un des partisans les plus acharnés de la résistance, s'épanche dans le sein d'un reporter du Temps :

« Quant à moi, gémit-il, comme le palais épiscopal appartient à l'Etat et lui reviendra dans deux ans, je serai bientôt sans abri... Eh bien ! j'irai loger dans quelque mansarde, qui sera vraiment apostolique... Je pourrai redire avec le roi David : « Je n'offrirai point à l'Eternel des sacrifices qui ne me coûtent rien ».

La voilà bien la noble exaltation de la foi, la sublime « folie de la Croix » ! Mais, si M. de Cabrières est si vaillant martyr, on ne voit pas ce qui l'empêche d'y courir tout de suite. Est-ce qu'il n'y a pas de mansardes « vraiment apostoliques » à Montpellier ?

Le martyr des chevaux

Le ministre de la guerre a désigné un officier de cavalerie pour suivre de très intéressantes expériences faites par la Société protectrice des animaux, dans le but de se rendre compte des mauvais traitements infligés souvent par les cochers à leurs chevaux.

On est fréquemment choqué, il faut l'avouer, de voir avec quel acharnement certains automédon fouettent leurs chevaux : ils enveloppent le corps de ces malheureuses bêtes d'un coup de lanière retentissant qui fait bondir l'animal. Or, sait-on quelle est la force dynamométrique d'un violent coup de fouet ? 42 kilos environ.

Afin de donner une idée de la secousse éprouvée par la bête, il suffit de se donner un coup sec sur le doigt avec une règle : cette force n'équivaut qu'à trois kilos et produit pourtant une douleur assez vive. On peut donc juger de la souffrance éprouvée par le cheval.

L'action des rênes violemment tirées en arrière par le cocher sur la bouche du cheval ce qui s'appelle « sonner sur la bouche », exerce une pression de 150 kilos par centimètre carré.

Voilà des cruautés pénibles dont ne se rendent pas compte la plupart des cochers qui les commettent ! C'est très souvent par ignorance que les cochers brutalisent, de façon si odieuse, leurs chevaux. Il faut donc espérer que ces expériences les instruiront de leurs devoirs et qu'ils renonceraient à faire souffrir les animaux qui leur sont confiés, sans cela, ils n'auront plus désormais d'excuses.

MOTS DE LA FIN

« Il est mort !
— Pas possible ! Un garçon si gai, il a dû mourir joyeusement !
— Oui, il s'est fait écraser ces jours de fêtes par un train de plaisir.

INFORMATIONS

Union républicaine

L'Union républicaine, après s'être occupée de la conduite à tenir au moment du vote des ordres du jour sur le débat actuel, a procédé à un échange de vues au sujet de la nomination prochaine des grandes commissions.

Le groupe a décidé, à ce sujet, de soutenir la proposition déposée par M. Breton, au cours de la précédente législature. On sait que, jusqu'ici, les grandes commissions de trente-neuf ou de vingt-deux membres sont nommées par les bureaux de la Chambre. La proposition Breton tend à ce que tout député désigné par quinze de ses collègues puisse faire partie de ces grandes commissions, à la condition, toutefois, de ne solliciter les suffrages de ces quinze collègues que pour une seule commission et réciproquement que ces quinze mêmes suffrages ne soient accordés qu'à un seul et même candidat pour la même spécialité.

L'ordre du jour de la Délégation

La délégation des gauches a définitivement adopté les termes de l'ordre du jour qui sera présenté à l'issue des interpellations sur la politique générale actuellement en cours; cet ordre du jour est conçu de la manière suivante :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et comptant sur sa fermeté pour réaliser dans le sens le plus largement démocratique les réformes attendues par le pays, passe à l'ordre du jour. »

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen a procédé lundi à l'élection de son bureau pour 1906-1907.

Le bureau sortant qui se composait de MM. Francis de Pressensé, président; Jean Psichari et le docteur Héricourt, vice-présidents; Mathias Morhard, secrétaire général, et Alfred Westphal, trésorier général, a été réélu.

L'affaire Dreyfus

Deuxième audience publique

Cette audience n'amène point au Palais, il faut le reconnaître, le public des affaires sensationnelles. Dans la salle, le public est le même que la veille.

La Cour fait son entrée à midi 15. Le Conseiller rapporteur, Moras, prend aussitôt la parole. Il la conservera, dit-on pendant encore trois audiences. Il se défend de vouloir exposer les polémiques, les incidents qui ont précédé l'arrêt de la cour de 1899; il se borne pour la clarté de ses observations ultérieures, à rappeler les faits principaux de l'affaire.

L'audience est levée à 4 heures, sans incident.

La troisième audience publique de la cour de cassation s'est ouverte mercredi à midi cinq minutes. Aussitôt, la parole est donnée à M. le rapporteur Moras.

Même physionomie de l'audience et même public.

Le rapporteur s'occupe de la note du bordereau relative aux troupes de couverture. Cette note est la pièce capitale du bordereau; elle en est aussi la plus significative.

Le rapporteur examine cette pièce et en démontre la fausseté.

La Coopération ouvrière et la Participation aux Bénéfices

M. Doumer a repris et déposé mardi sur le bureau de la Chambre une proposition de loi relative à la coopération ouvrière de production et à la participation aux bénéfices, qu'il avait présentée dans la précédente législature à la fin de 1904.

La proposition comprend deux parties, dont la première tend à faciliter la création et le développement des Associations d'ouvriers, comme il en existe déjà un grand nombre, qui font directement et sans intermédiaire

res des entreprises industrielles dont l'intégralité des produits est partagée entre les coopérateurs.

La seconde partie traite de la participation du personnel aux bénéfices dans les entreprises patronales, dans les Sociétés ou Compagnies. Les divers genres de participation y sont définis et rendus légaux, et un Code facultatif de la participation y est établi, pour faire la loi entre le patron et ses employés et ouvriers dans les maisons où la participation aux bénéfices est instituée, et, sauf stipulation contraire, portée au contrat de participation. En outre, la participation du personnel aux bénéfices est rendue obligatoire pour les entreprises résultant de concessions données à l'avenir par l'Etat, les départements et les communes.

La proposition de loi présentée par M. Doumer est signée par un grand nombre de députés, entre autres : MM. Pierre Baudin, Milleraud, Locroy, Dubief, Clementel.

Les relations Franco-Suisse

Le conseil fédéral a décidé de poursuivre les négociations commerciales avec la France ; la note, contenant sa réponse, sera envoyée demain ; elle contient des contre-propositions relatives aux droits français sur les produits industriels, notamment les broderies et les soieries.

Le Conseil fédéral renouvelle sa déclaration antérieure portant qu'il lui est impossible de faire aucune concession sur les vins.

Une Révolte au Congo belge

Suivant des nouvelles arrivées du Congo, une grave révolte a éclaté parmi les indigènes, dans le district du Kwango, dans les concessions du Comptoir commercial. Les indigènes ont attaqué le poste de Kenge, qu'ils ont détruit complètement ; l'agent blanc a pu s'enfuir.

Ils ont attaqué ensuite une factorerie voisine de Kintchiner. Après la défense par l'agent blanc, qui fut blessé, les noirs ont pillé et incendié la factorerie.

Les indigènes étaient commandés par le chef Kianfu.

Ils ont pillé d'autres factoreries dans la région, qui est en plein soulèvement. On croit qu'un agent blanc de la factorerie de Burgtu a été massacré.

Cent hommes de troupe ont été envoyés pour réprimer la révolte.

Petites Nouvelles

600 Français, sous la conduite de M. Carnot, fils de l'ancien président de la République, accompagneront les rescapés de Courrières dans la visite à la mine Hibernia, près Berne, fixée au 24 juin.

Les grèves à Paris sont sur le point de prendre fin ; dans la plupart des ateliers et des chantiers le travail a été repris.

Le roi Sisowath est arrivé à Paris mardi matin ; il s'est rendu à l'Élysée où il a été reçu par M. Fallières.

M. Barthou, ministre des travaux publics, présidera la fête du Touring Club qui sera célébrée le 8 juillet, au Palais de Versailles.

CHRONIQUE LOCALE

Votes de nos députés

Sur la demande d'affichage du discours de M. Clemenceau, déposée par M. Maujan, les votes de nos députés ont été :

Pour : MM. Munin-Bourdin, Malvy et Vival.

Sur la demande d'affichage du discours de M. Jaurès, les votes de nos députés ont été :

Contre : MM. Munin-Bourdin, Vival ; abstenu : M. Malvy.

La répartition des classes

Les opérations du conseil de révision pour la classe 1905 étant terminées, le ministre de la guerre va procéder à la répartition des classes.

Les vingt-cinq classes astreintes aux obligations militaires seront réparties de la façon suivante :

Armée active : classes 1905, 1904 et 1903.

Réservé de l'armée active : classes 1902, 1901, 1900, 1899, 1898, 1897, 1896, 1895, 1894, 1893.

Armée territoriale : classes 1892, 1891, 1890, 1889, 1888, 1887.

Réservé de l'armée territoriale : classes 1886, 1885, 1884, 1883, 1882, 1881.

Cette répartition aura son effet à dater du 1^{er} octobre prochain. C'est à cette date que la classe 1880 et les hommes marchant avec cette classe seront libérés de toute obligation militaire.

Il y a lieu de remarquer que la répartition nouvelle prévue par la loi de deux ans, n'a pas encore été appli-

quée. C'est seulement au moment de la libération de la classe 1904 que l'armée active aura sa composition normale, soit deux classes au lieu de trois, et la réserve onze classes au lieu de dix.

CAHORS

Mairie de Cahors

A la suite d'une pétition relative à l'arrosage du Boulevard Labarre et habitants du Faubourg Labarre et transmise à M. l'ingénieur en chef, la Municipalité communique la réponse suivante.

Monsieur le maire, J'ai l'honneur de vous retourner la pétition ci-jointe que vous m'avez communiquée.

Le seul motif pour lequel l'arrosage s'arrête au-dessous du collège de jeunes filles c'est le manque de bouches au-dessus de ce point.

Dans le projet de transformation de la canalisation des eaux de la ville, il est fait état de cet oubli. Ce n'est donc que dans l'avenir qu'il sera possible de donner satisfaction aux pétitionnaires.

Veuille agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Signé : SOULIÉ.

La réclamation des habitants du faubourg Labarre n'est pas, hélas, nouvelle : chaque année dans les doléances légitimes des habitants de ce quartier au sujet de l'eau, se trouvait également la question de l'arrosage. Un non possumus formel intervenait toujours.

Car ce n'était pas avec les quelques seaux charriés péniblement dans des tonneaux et distribués avec la parcimonie qui préside à toute distribution quasi administrative que l'on pouvait offrir aux faubouriens du nord, une telle satisfaction accordée à tous les autres quartiers de la ville.

Pensez donc répandre l'eau dans les rues de Labarre alors qu'il n'y en avait pas pour le besoin des ménages, c'est alors qu'on aurait crié au gaspillage !

Et certes, ce reproche de gaspiller l'eau les faubouriens de Labarre l'auraient bien mérité ! Oh combien !

Ils n'avaient qu'à attendre la réfection de la canalisation — elle allait être faite — ou l'installation des bouches d'eau.

Et défait, on leur parlait toujours de la réfection de la canalisation maison ne souffrait jamais mot de l'installation des bouches d'eau.

Il y en avait pour 2.000 francs dans les accessoires de l'Hotel de ville. Mais à quoi auraient elles servi, en effet, puisque l'eau ne montait jamais à Labarre ? Tant il valait alors qu'elles restassent dans un grenier de la maison commune : si elles étaient inutilisées, au moins nul n'en constatait l'inutilité.

Et les faubouriens du quartier nord attendaient...

Cet état de choses va disparaître : la municipalité, ainsi que nous le mentionnions récemment, a, jusqu'à ce jour, assuré le service de l'eau dans toute la ville et peut-être, elle réussira par la mesure intelligente prise par M. Cayrac le dévoué adjoint au maire, à supprimer cette année même la distribution d'eau par tonneaux, ces fameux tonneaux qui ressemblaient par plus d'un côté aux seaux en toile de la caserne que des hommes de corvée vont remplir mais qu'ils rapportent à peu près vides !

Neanmoins la pétition des habitants du faubourg Labarre méritait de attirer l'attention de la municipalité et d'être prise en considération. Or, il ne nous paraît pas impossible même cette année qu'elle puisse être prise en considération.

Les Ponts et Chaussées possèdent bien dans quelque endroit un tonneau arroseur qui a longtemps fait le service d'arrosage. Ce tonneau ne pourrait-il pas être utilisé une fois de plus ?

LOUIS BONNET.

Brevet élémentaire

Mercredi matin les examens ont continué par les épreuves écrites de la 2^e série : ont été admises :

Miles :

Alby, Barriétis, Bayle, Bellurot, Bergho, Bessières, Billard, Bonhomme, Bonifacy, Boulzaguet, Cahier, Callé, Calvel, Castagne, Cazard, Cépède, Chauliac, Chassaing, Cluzel, Combès, Costès, Couéslant, Courtuégouls, Couyba.

Darnaud, Dauliac, David, Delpech, Delrieu Marie, Delrieu Marcelle, Desahut, Destressé Marie, Destressé Marthe, Dozières, Durand, Faurel, Galy, Genot, Gibert, Gimibre, Girma, Gratiade, Granat, Granier, Guyot, Jean, Jouffreau, Labrousse, Lacombe Eugénie.

Larnaudie, Launay, Laval, Leroy, Mabru, Martin, Mas, Méric de Bellefond, Miquel, Montell, Nayrac Elise, Nayrac Jeanne.

Oudinot, Pennequin, Pressouyre, Ricros, Rigal, Rives, Roche, Roland, Rulhe, Sol, Solles, Souleillou.

Soulié Anna, Stoneman, Tailhade Jeanne, Tailhade Edith, Talbot, Vaysse, Vernières.

Les examens continuent par les épreuves orales dont on ne connaît pas les résultats, au moment où nous mettons sous presse.

Armée

M. Viéla, Médecin-Major de 1^{re} classe au 59^e régiment d'infanterie, est signalé au Bulletin officiel du Ministère de la guerre, parmi les 9 officiers du corps de santé qui ont produit les meilleurs travaux scientifiques pendant l'année 1905.

Le général commandant le 17^e corps d'armée a l'honneur de porter cette citation à la connaissance des troupes placées sous ses ordres, et est heureux d'adresser ses félicitations personnelles à M. le Médecin-Major Viéla.

Nous sommes heureux d'adresser à notre tour nos plus chaleureuses félicitations à M. Viéla qui, Médecin-Major de 2^e classe, habita durant plusieurs années notre ville où il a laissé d'excellents souvenirs et de sincères amis.

Au cimetière

Un grand nombre de personnes, dont quelques-unes se rendent journellement au cimetière, se sont plaintes que les vases, plantes ou fleurs qu'elles apportent sur les tombes, sont volés ou détériorés, soit qu'on emporte les vases, soit que l'on arrache les fleurs ou que l'on coupe les boutures.

M. le commissaire de police croit devoir rassurer le public, justement indigné, en lui faisant connaître qu'une surveillance très active sera exercée par le gardien et par les agents ; il prie notamment les personnes qui pourraient s'apercevoir de ces dégradations et soustractions de vouloir bien en signaler les auteurs, contre lesquels il sera verbalisé séance tenante. Les vols de vases au cimetière et les dégradations de plantes, quelles qu'elles soient, constituent un délit correctionnel et il est utile que les personnes mal intentionnées le sachent.

Il est également rappelé qu'un arrêté municipal fait défense d'introduire des chiens dans le cimetière sous peine d'amende.

Projet

RELATIF A L'ETABLISSEMENT DU SERVICE TELEPHONIQUE A CAHORS

RAPPORT DE M. SUQUET

Par une lettre en date du 17 janvier 1906 adressée au Maire et au Conseil municipal de la ville de Cahors, le Syndicat général du commerce et de l'industrie émettait le vœu que la ville de Cahors fut, prochainement dotée d'un service téléphonique et dans ce but, offrait à la municipalité son concours le plus dévoué.

De son côté, la Chambre de Commerce du Lot transmettait une délibération en date du 22 février 1906 où elle exprimait le vœu suivant :

« Que le Conseil municipal maintienne au profit de la ville de Cahors le crédit déjà voté en principe, et décide d'urgence l'installation du réseau téléphonique reliant notre chef-lieu de département avec Toulouse, Paris, Limoges, Bordeaux, Montpellier, etc., et autres localités déjà reliées au réseau existant ou en voie de l'être par suite de l'extension dudit réseau ».

Le Conseil municipal de Cahors ne peut qu'être favorable à l'installation d'un moyen de communication rapide et commode et appelé à rendre d'importants services au commerce et à l'industrie. Il en a déjà donné une preuve en votant en principe un crédit de 61.350 fr. représentant la part contributive de la commune dans la création d'un réseau téléphonique départemental.

Ce dernier projet n'ayant pu aboutir et étant momentanément abandonné, la municipalité a cru devoir mettre à l'étude un nouveau projet d'installation téléphonique permettant de relier la ville de Cahors avec la plupart des villes de la région du Midi et avec Paris.

L'administration des postes consultée à ce sujet, nous a fourni immédiatement et avec une bonne volonté empressée, tous les renseignements nécessaires. Il convenait tout d'abord de s'éclairer sur l'importance des dépenses qui incomberaient à la ville par suite de l'installation téléphonique. Cette importance est établie par le passage suivant d'une lettre du sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes :

« Le Conseil municipal devrait spécifier la nature des ressources normales de la commune qui servirait à assurer le service du paiement des intérêts de l'emprunt commun ainsi que la nature de mêmes ressources qui serviraient à rembourser l'emprunt en capital. L'amortissement de ce capital serait d'ailleurs assuré par les produits du futur réseau communal qui seraient versés à la commune de Cahors jusqu'à complet remboursement de son avance. Toutefois l'Etat ne serait tenu vis-à-vis de la commune qu'au versement du produit des taxes téléphoniques, alors qu'en regard de l'établissement financier présumé, la commune aurait à solder le montant intégral de l'annuité de l'emprunt et devrait assurer le remboursement intégral de cette avance dans le délai assigné ».

Dans une autre lettre, le sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes précise les conditions financières de l'installation téléphonique dans les termes suivants :

« Quant aux dépenses, elles devraient être couvertes par le versement préalable à l'Etat, en une ou plusieurs fois, de sommes correspondantes aux frais d'établissement du nouveau réseau. Les sommes avancées dans ces conditions seraient intégralement remboursées au moyen d'acomptes successifs constitués par les taxes de toutes natures perçues, tant dans la commune de Cahors que dans les localités mises en rapport avec elle, sur les conversations originaires ou à destination de cette commune, et par le montant des abonnements. Le seul sacrifice à consentir consiste donc dans la perte de l'intérêt de la somme prêtée, perte qui diminue d'ailleurs au fur et à mesure que les remboursements se produisent ».

Pour connaître le chiffre exact des dépenses nécessaires à l'établissement du nouveau réseau ; il faut savoir comment la ville de Cahors pourrait être reliée au réseau général. Deux projets sont indiqués à cet effet par une lettre du sous-secrétaire d'Etat à la Chambre de Commerce de Cahors en date du 22 décembre dernier :

« Le département du Lot, y est-il dit, pourrait être relié au réseau général par l'intermédiaire d'un circuit direct Cahors-Montauban (avance remboursable correspondante, 33.900 francs). Ce circuit permettrait à tous les postes d'abonnés et postes publics du Lot de communiquer avec tous les postes de même nature des départements de Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Haute-Garonne, et par l'intermédiaire du circuit Montauban-Paris, qui sera incessamment établi, de Seine-et-Marne et Seine-et-Oise. Un circuit Cahors-Toulouse (avance remboursable, 61.350 francs), donnerait au Lot les relations suivantes : Haute-Garonne, Tarn, Aveyron, Hérault, Aude, Ariège, Hautes-Pyrénées, Gers, Gironde, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise ».

Il est incontestable que, à ne considérer que les charges financières qui incomberaient à la ville, le circuit Montauban, serait le plus avantageux, l'avance remboursable se trouvant être réduite de moitié à peu près par suite de son adoption, exactement 33.900 fr. au lieu de 61.350 francs.

D'autre part, les relations données par le circuit Montauban sont considérablement réduites. Elles ne s'étendent actuellement qu'aux départements de Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne et Haute-Garonne et plus tard, dans un avenir d'ailleurs très rapproché à ceux de Seine, Seine-et-Marne, et Seine-et-Oise. Le circuit Toulouse donne des communications beaucoup plus étendues. Il mettrait Cahors en relation avec toute la région du Midi et du Sud-Ouest, notamment l'Hérault, la Gironde, la Haute-Vienne.

Or, cette considération est aussi d'une très grande importance, et le circuit Montauban serait encore le plus onéreux s'il ne répondait pas aux besoins du commerce et de l'industrie, comme à ceux des particuliers, et si par suite, il restait inutilisé. Il résulte de certains renseignements qui nous ont été fournis que la ville de Cahors a des relations très importantes avec Bordeaux et aussi, quoique à un degré bien moindre, avec Limoges. Or, il n'y a que le circuit Toulouse qui puisse permettre des communications téléphoniques avec ces deux villes.

Dans tous les cas, il paraît utile, indispensable même, avant de prendre une décision définitive, de provoquer l'avis des principaux intéressés qui pourraient nous être fournis par le syndicat général du Commerce et de l'Industrie.

D'ailleurs, nous avons établi d'après des renseignements fournis par le Crédit Foncier, dans l'une et l'autre hypothèse, le montant exact de l'annuité à payer par la commune de Cahors au taux de 3,85 % qui est fixé pour tous les emprunts départementaux et communaux.

MONTANT DE L'ANNUITÉ

pour une durée de

CAPITAL emprunté	MONTANT DE L'ANNUITÉ pour une durée de			
	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans
61.000 fr.	4.401 34	3.446 25	3.001 43	2.758 23
34.000 fr.	2.453 20	1.920 83	1.672 90	1.537 37

Il convient d'ajouter que la commune a la faculté d'opérer, à toute époque, le remboursement anticipé de son emprunt, en totalité ou en partie, moyennant le paiement d'une indemnité calculée sur le capital remboursé avant terme et fixée à 0,50 % seulement, quel que soit le délai restant à courir sur la durée du prêt.

Si, comme la commission des finances le propose, le Conseil municipal décide de consacrer les acomptes successifs versés annuellement par l'Etat au remboursement du capital emprunté, il serait plus avantageux de contracter l'emprunt pour une durée très prolongée, 40 ans par exemple. Cela n'empêcherait pas la commune de se libérer par anticipation et dans un délai qui ne saurait excéder 20 ans, mais cela diminuerait sensiblement le montant de l'annuité et par suite l'importance du seul sacrifice qui incombe à la ville, c'est-à-dire l'intérêt de la somme prêtée.

Pour apprécier exactement l'importance de ce sacrifice, il faudrait connaître d'une façon très approximative le montant des recettes téléphoniques provenant de l'installation du nouveau réseau. Pour permettre au Conseil municipal d'arriver à des approximations aussi exactes que possible, il paraît utile d'indiquer les charges spéciales qui incombent aux divers catégories d'abonnés du téléphone.

Les abonnements au téléphone sont de deux catégories :

1^o Abonnements principaux forfaitaires, 150 francs par an ;

2^o Abonnements principaux à conversation taxée, 100 fr. la 1^{re} année, 80 fr. la 2^e année, 60 fr. la 3^e année, 40 fr. la 4^e année et les années suivantes.

Pour les postes supplémentaires dont l'installation n'est guère à prévoir à

Cahors, il y aurait lieu de verser un supplément de 40 fr. par abonnement forfaitaire, et 30 fr. par abonnement à conversation taxée.

Pour les services publics de l'Etat, le montant de l'abonnement est de 75 fr. par poste principal. Pour les départements et les communes, il est de 112 fr. 50. L'abonnement forfaitaire donne droit seulement aux conversations urbaines, soit du domicile de l'abonné, soit des cabines installées dans le réseau.

Les abonnés forfaitaires sont tenus en outre de contribuer à l'établissement de leurs lignes et de leurs postes d'après les bases ci-après :

1^o 20 fr. par hectomètre indivisible de fil ;

2^o fourniture complète des appareils téléphoniques, sauf les générateurs d'électricité.

Pour les abonnements à conversations taxées, l'installation des lignes et des appareils est gratuite dans le rayon de 1000 mètres à compter du bureau central. Les sections des lignes principales situées en dehors de ces limites et les lignes supplémentaires sont établies aux conditions prévues à l'alinéa précédent relatif aux abonnements forfaitaires. (L'installation de ces lignes n'est pas d'ailleurs à prévoir à Cahors).

Les appareils téléphoniques fournis par l'administration sont du type mural, c'est-à-dire fixe. Pour les appareils amovibles, l'abonné doit payer une redevance annuelle de 10 fr. par poste.

Les générateurs d'électricité nécessaires au service normal du poste et les lignes intérieures en fil d'appartement reliant le poste d'abonnement à la ligne aérienne sont fournis gratuitement par l'Etat à tous les abonnés indistinctement.

Enfin, pour compléter cet exposé, il convient d'indiquer les tarifs des conversations taxées. Ces tarifs sont les suivants, l'unité de conversation étant fixée à 3 minutes :

Relations départementales

0,10 par conversation dans la localité ; 0,25 entre les divers réseaux d'un même canton ; 0,25 entre deux réseaux appartenant à des cantons différents, reliés par des lignes téléphoniques d'une longueur maxima de 25 kilomètres ; 0,40 par conversation entre les divers réseaux reliés par des lignes téléphoniques dont la longueur est supérieure à 25 kilomètres.

Relations interdépartementales

0,40 avec le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne, 0,50 avec l'Aveyron, le Cantal, la Corrèze, la Dordogne, la Haute-Garonne, le Gers, le Tarn ; 0,75 avec la Gironde, l'Hérault ; 1,75 avec Paris.

D'après les renseignements qui précèdent, il résulte : 1^o qu'il serait inopérant de compter sur un grand développement du service téléphonique à Cahors ; 2^o qu'il ne saurait guère y avoir dans notre ville que des abonnements à conversations taxées.

Le Syndicat général du commerce et de l'industrie a fourni au Conseil municipal une liste d'abonnés comprenant trente et un noms. En admettant, ce qui est probable, que certains services publics et un certain nombre de particuliers non compris sur cette liste, contractent un abonnement, il ne paraît pas possible de compter sur un chiffre stable de plus de 35 abonnés. L'administration des postes consultée à ce sujet, déclare ne pouvoir donner des renseignements précis. Elle s'est bornée à communiquer une lettre du sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes dont il convient d'extraire le passage suivant :

« Il ne semble pas d'ailleurs qu'on puisse procéder par comparaison avec d'autres départements. On peut seulement dire que dans presque tous les cas, les prévisions les plus optimistes ont été dépassées, et que les rendements seront certainement suffisants pour assurer le remboursement complet des sommes avancées en moins de vingt ans ».

En prenant pour base le chiffre de 35 abonnés, le montant des abonnements s'éleverait pour la 1^{re} année à 3.500 fr., pour s'abaisser à partir de la 4^e année à une somme fixée de 1.400 fr. Pour obtenir la recette totale annuelle, il faudrait ajouter à ces chiffres le produit des conversations taxées qu'il est très difficile d'évaluer. Toutefois, en adoptant la moyenne de 3.000 fr. comme valeur de l'acompte annuel remboursé par l'Etat, il ne semble pas qu'on doive s'éloigner beaucoup de la vérité ; et on se trouve bien dans les limites des prévisions administratives elles-mêmes, puisque cet acompte permettrait à la ville de se libérer complètement dans 20 ans. Dans l'hypothèse du circuit Montauban-Paris, la libération pourrait même s'effectuer plus rapidement. Il faut toutefois observer que ce circuit ne donnant que des communications beaucoup plus restreintes, les recettes provenant de la taxe des conversations seraient moindres, ce qui abaisserait forcément l'acompte annuel au-dessous de 3.000 fr.

Dans l'hypothèse indiquée, et pour un emprunt total de 61.000 fr. d'une durée de 40 ans, la ville aurait à payer une annuité de 3.000 fr. 43. Cette annuité serait réduite chaque année, au fur et à mesure des remboursements successifs s'élevant à 3.000 fr., ce qui amènerait la libération complète dans 18 ans et réduirait le chiffre de la 18^{me} et dernière annuité à 130 fr. 98. La ville aurait ainsi payé à l'établissement prêteur :

1^o le montant de 18 annuités décroissantes, soit 29.450 fr. 50 ;

2^o le capital emprunté par acompte de 3.000 fr. soit 52.934 fr.

Comme au bout de 18 ans, la ville aurait encore à recevoir de l'Etat une somme de 8.066 fr., il reste donc à sa charge, un sacrifice net de 21.384 fr. 50 se répartissant sur 18 années, soit une charge annuelle de 1.180 fr. (1)

Dans le cas où les recettes téléphoniques seraient beaucoup plus élevées et permettraient par exemple la libération en 10 ans, le sacrifice total serait réduit à peu près de moitié, soit 11.000 fr., mais la charge annuelle resterait sensiblement la même, soit 1.150 fr.

Ces calculs peuvent s'appliquer dans

(1) Voir le tableau d'amortissement à la suite du présent rapport.

les mêmes conditions au circuit Montauban, sous cette réserve que les chiffres devraient être réduits à peu près de moitié.

Enfin il y a lieu d'espérer que le sacrifice incombant à la ville serait considérablement réduit, si le département voulait bien contribuer à l'établissement de notre réseau téléphonique. Or, à la séance du 23 août 1905, M. le Rapporteur de la commission chargée d'étudier un projet d'établissement d'un réseau téléphonique départemental, s'exprimait ainsi :

« Je voudrais ajouter un mot : Si des localités veulent se relier sur d'autres départements, le département du Lot pourrait prendre l'engagement moral, si un jour on établit le circuit, de leur rembourser les frais qu'elles auraient faits ».

Cahors étant la ville la plus importante du département et le siège de toutes les directions départementales des grandes administrations publiques, l'établissement du réseau cadurcien est incontestablement le plus important et celui qui offre plus d'intérêt, même pour le département du Lot.

Sa construction est d'autre part, la condition sine qua non de celle des autres réseaux locaux qui pourraient être déduites dans l'avenir.

Dans ces conditions, il est à peu près certain que le conseil général, conformément à l'engagement moral qui a été pris, accordera à la ville de Cahors une subvention, dont le montant ne saurait être inférieur aux dépenses qui auraient incombé au département pour relier Cahors au réseau général, si le projet d'installation d'un réseau départemental eût pu aboutir.

Pour conclure. La Commission propose au Conseil municipal :

1^o De décider en principe l'installation d'un réseau téléphonique à Cahors, sous la réserve de l'obtention d'une subvention départementale ;

2^o De provoquer un avis du Syndicat général du Commerce et de l'Industrie avant de statuer définitivement sur le circuit qui sera adopté ;

3^o D'inviter la municipalité à demander au Conseil général une subvention en faveur du réseau téléphonique Cadurcien, conformément à l'engagement moral pris dans la séance du 23 août 1905.

Tableau d'amortissement du capital de 31.000 francs, à 3,85 %/0, pour une durée de 40 ans.

N ^o	MONTANT des annuités	CAPITAL	
		annuellement, y compris les versements de l'Etat évalués à 3.000 fr.	restant à amortir après le paiement de chaque annuité.
1	3.001 43	3.052 88	57.347 12
2	2.856 63	3.048 76	53.698 36
3	2.707 63	3.027 93	50.102 73
4	2.556 89	3.027 93	46.474 80
5	2.400 09	3.010 80	42.804 »
6	2.239 85	3.000 00	39.274 40
7	2.085 58	3.000 00	35.700 90
8	1.926 10	3.000 00	32.149 30
9	1.761 78	3.000 00	28.625 30
10	1.592 91	3.000 00	25.134 50
11	1.419 97	3.000 00	21.682 30
12	1.247 62	3.000 00	18.269 50
13	1.071 85	3.000 00	14.901 10
14	892 39	3.000 00	11.582 40
15	708 95	3.000 00	8.319 40
16	521 18	3.000 00	5.118 60
17	328 67	3.000 00	1.987 »
18	130 98	1.934 »	»
	20.450 50		

Concours

s'en rendre compte par les résultats déjà acquis.

Les porteurs de parts qui n'ont pu se rendre à l'Assemblée générale, sont invités à se présenter aux guichets de la Société Générale, où leur sera réglé, sur la production de leurs titres, l'intérêt fixé par les statuts.

Contributions indirectes

Judi ont eu lieu, dans une des salles de la direction des Contributions indirectes, les examens pour l'emploi de préposé des Contributions indirectes.

Tombé du train

Mercredi, un accident s'est produit sur la ligne de Capdenac.

M. André, représentant de commerce à Cahors, rentrait par le train, quand 300 mètres environ avant la station de St-Géry, il voulut regarder par la portière.

Malheureusement sous la pression, la portière qui n'était pas fermée s'ouvrit toute grande; M. André fut précipité sur la voie.

Quand le train arriva à St-Géry, les témoins de l'accident organisèrent des secours, et M. Valat mandé par téléphone donna les premiers soins.

M. André souffre de contusions au côté droit; néanmoins on espère que les blessures seront sans gravité.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 21 ET 24 JUIN 1906
Allegro Militaire, Sousa.
La Petite Mariée (Ouv.), Lecoq.
Eternelle Ivresse (Valse), Garnes.
Les Cloches de Corneville (Fantasie), Planquette.
Ronde des Midinettes, Apté.

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

AVIS

Tous les soirs de musique, sur les Allées Fénélon, la Grande Brasserie de Strasbourg, BAREC Edouard, servira de la Bière, claire, fraîche et limpide de premier choix, Limonade, Sodas, Siphons et Glace à volonté.

Les délicieux Biscuits Emile Poulet, seront offerts gratuitement à tous les consommateurs.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, juin, 20 1906, 12 h. 50 s.

A la Chambre

Le débat sur la politique générale occupera encore deux séances : MM. Bouveri, Deschanel, Jules Roche, interviendront.

En Russie

La situation s'aggrave en Russie : les maçons de Pétersbourg ont cessé le travail : le Gouvernement organise la répression en prévision de la grève générale.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 21 juin 1906, 11 h. 35 m.

M. Tittoni à Paris

M. Tittoni a quitté Rome allant à Londres. Il passera à Paris où il restera deux jours; il visitera M. Fallières et M. Bourgeois.

En Russie

La révolte militaire de Cronstadt est démentie.

Le Tzar et Guillaume

Malgré les démentis, les journaux de Berlin maintiennent que le Tzar et Guillaume conféreront, fin juillet, en mer.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Luzech

Conférence au comité. — Les adhérents au comité radical-socialiste sont priés de se rendre au siège social dimanche prochain à 3 heures du soir. Un membre du comité y fera une conférence sur le sujet suivant : « De la nécessité de remplacer le scrutin d'arrondissement par le scrutin de liste dans les élections législatives. »

Nous comptons que les républicains radicaux qui ne font pas partie du groupement, assisteront nombreux à cette réunion qui promet d'être très intéressante. Le comité les recevra avec plaisir.

Le bureau.

Cabrerets

Foire. — La foire du 18 juin, troisième lundi du mois, a été très fréquentée : elle était, du reste, favorisée par le beau temps. Beaucoup de bestiaux y avaient été amenés. Mais les transactions étaient lentes; beaucoup de vendeurs et peu d'acheteurs.

Les cultivateurs qui prévoient une année mauvaise causée par la sécheresse qui règne généralement dans les campagnes, veulent vendre leurs bestiaux. Voici les principaux cours pratiqués :

Les bœufs gras se sont très vite vendus et à un bon prix.
Bœufs de labour, de 400 à 800 francs la paire; vaches, de 350 à 600 francs la paire; moutons jeunes, de 10 à 25 francs la pièce; brebis de 12 à 30 francs la pièce; porcs, de 15 à 30 francs la pièce; oies à élever, 4 francs la paire; canards à élever 1 fr. 50 la paire; poules 65 centimes la livre; poulets, 1 franc la livre; les œufs, 65 centimes la douzaine.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Accident d'automobile. — Un accident qui aurait pu avoir de terribles conséquences, vient de se produire à proximité de Brengues, sur la vallée du Céle.

Se rendant à la foire de Cajarc, un brave paysan, M. Cassan, de Sainte-Eulalie, conduisait paisiblement ses vaches, quand tout à coup arrive en coup de vent un magnifique auto, appartenant à un riche négociant d'Aurillac. M. C... Ce dernier, n'ayant pas aperçu assez tôt l'obstacle ou n'ayant pu maîtriser son moteur, alla buter en plein dans le dos d'une vache, qui fut culbutée.

Le volant de direction ayant dévié et le moteur fonctionnant quand même, la machine fut violemment projetée contre le roc où elle alla s'abîmer. Les roues faussées tournaient à peine étant voilées. La réparation s'élèvera à plusieurs milliers de francs.
Heureusement il n'y eut pas d'accident de personne; quelques contusions sans gravité.

Le côté comique de cet accident, c'est la revanche de l'âne. Oui, vous avez bien lu, de l'âne ou plutôt des ânes, car le véhicule étant dans l'impossibilité de se remettre en marche, M. C... fut obligé de courir chez M. Cadiergues, qui a un dépôt d'étalons, et de se faire véhiculer par deux baudets, qui n'en revenaient pas de tant d'honneur.

Figeac

Trouaille. — M. Bacalou, journalier se trouvant lundi sur le pont Gambetta, aperçut dans le Céle un manche en bois auquel étaient adaptés trois sacrettes en fer en très bon état. M. Capière, brigadier de police, se trouvant de passage, fit sortir de l'eau ces outils et les déposa au bureau de police, où l'on peut les réclamer.

Classes 1895 et 1896. — Une réunion aura lieu dimanche 24 juin courant, à 2 heures du soir, dans une des salles de la mairie.

Objet de la réunion : Organisation d'un banquet fraternel des deux classes 1895-1896.

Latronquière

Fête patronale. — La fête patronale de la Saint-Jean, qui aura lieu samedi et dimanche prochains, promet d'être fort belle. Le programme est des mieux composés; salves d'artillerie, grand concert (orchestre composé d'artistes de la région), jeux divers, courses en sacs, bal d'enfants, brillante cavalcade comique, départ d'un ballon, courses de bicyclettes (les coureurs devront se faire inscrire au plus tard le 24 juin chez M. Taurau, pharmacien à Latronquière), feu d'artifice, bataille de confetti, illuminations. Le meilleur accueil est réservé aux étrangers, auprès desquels il ne sera fait aucune quête.

Aynac

Le Conseil Municipal de la commune d'Aynac s'est réuni le 10 juin courant, pour procéder à l'élection d'un Maire en remplacement de M. le comte de Toulouse-Lautrec, révoqué à la suite des incidents provoqués dans la commune pendant les inventaires.

M. Poujade, Prosper a été proclamé Maire d'Aynac et Monbertrand, adjoint.

Leyme

Le Conseil Municipal de la commune de Leyme est convoqué pour le dimanche 1^{er} juillet prochain, à l'effet d'élire un Maire en remplacement de M. Pradayrol, démissionnaire.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Fêtes de la Saint-Jean. — La commission des fêtes s'occupe activement de l'organisation des fêtes de la Saint-Jean. Sept sociétés musicales doivent prendre part au festival : ce sont l'Harmonie Sainte-Cécile de Brive, 50 exécutants; les Touristes de Brive, société uniquement composée de tambours et de clairons 25 exécutants; la Fanfare du Bugue, 25 exécutants; la Fanfare de Domme, 40 exécutants; la Fanfare de Saint-Cyprien, 30 exécutants; la Concorde de Terrasson, 45 exécutants; l'Union musicale gourdonnaise, 25 exécutants.

Toutes ces sociétés musicales arriveront à la gare de Gourdon de huit à dix heures du matin.

La commission a recueilli de nombreux lots pour la tombola. Il y en a un entre autre qui mérite d'être signalé : c'est un bronze représentant « Fleur de Mai » d'Auguste Moreau qui a été offert par M. Bourdeix, notre sympathique sous-préfet. Cet objet d'art est d'une valeur artistique assez importante. Aussi les billets de la tombola se placent-ils assez facilement.

Tous les lots sont exposés à la vitrine de M. Auteferre, nouveautés, à Gourdon où le public peut les voir toute la journée.

Salviac

On nous écrit :

Monsieur Malvy, député du Lot, vient de transmettre à M. Daffas conseiller général du canton de Salviac, la lettre suivante :

Palais-Royal, le 16 juin 1906.

Monsieur le député, et cher collègue,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je viens d'accorder à titre d'encouragement une somme de cinquante francs (50 fr.) à la fanfare de Salviac.

Je suis heureux de pouvoir ainsi témoigner de l'intérêt que mon département porte à cette Société.

Agrez Monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Signé : Le sous-secrétaire d'Etat de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Dujardin-Beaumetz

Souillac

Formation de société. — A la suite du punch d'honneur offert à M. L. J. Malvy, les « Souillagais de Paris » ont décidé de former une Société amicale et d'appui mutuel. Tous les compatriotes habitant Paris se feront un devoir de faire partie de la nouvelle Société, à laquelle nous souhaitons prompt formation et longue durée.

Pour les adhésions, s'adresser à M. Gardet, 88, rue de Richelieu, au café des Trois-Mousquetaires.

Vayrac

Foire. — Notre foire du 17 juin a été peu importante en raison des travaux de fenaison et de la pluie qui se fait tant désirer. Il y avait peu de bétail sur notre champ de foire et la vente n'a pas été active. Aussi les transactions se sont ressenties de cet état de choses.

Voici les cours qui s'y sont pratiqués : Bœufs gras, de 34 à 36 fr. les 50 kilos, poids vif; vaches grasses, 29 à 30 fr.; moutons gras, 36 à 38 fr.; veaux de lait, 0,95 à 1 fr. le kilo; bœufs d'attelage, 450 à 800 fr. la paire; veaux de corde, 150 à 200 fr. chacun; brebis pour l'élevage, 25 à 30 fr. pièce suivant qualité; porcelets, 18 à 20 fr. pièce. Tendances à la baisse.

Volailles grasses, 0,70 le demi-kilo; poulets, 1 fr.; canards, 0,70; lapins, 0,40 le tout le demi-kilo.
Œufs, 0,70 la douzaine.
Oisons, 4 fr.; jeunes canards, 2 fr. le tout la paire.

Blé froment, 18 fr. l'hectolitre; mais 13 fr.; seigle, 12 fr.; avoine, 9,50 le tout l'hectolitre.

COUPONS

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 8, rue Fénélon, à Cahors, paie, depuis le 15 courant et sans commission tous les coupons à l'échéance de Juillet dont le taux est annoncé.

MOTEUR A PÉTOLE ABSOLUMENT NEUF (Force deux chevaux)

A vendre dans de bonnes conditions S'adresser au bureau ou à M. DELMAS, boulanger à Puy-l'Évêque

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Taxe du pain et de la viande. —

Par arrêté de M. le maire et jusqu'à nouvel ordre, le prix du pain est fixé à 0 fr. 27 le kilo et celui de la viande de veau à 1 fr. 60 le kilo.

Création d'un poste d'adjointe. — Par décret ministériel, un poste de 3^e adjointe vient d'être créé à l'école de filles de Fumel.

Courses de bicyclettes. — Voici les résultats de la course de lundi dernier : Course de cinq kilomètres — 1^{er}, Geneste; 2^o, Chaumès; 3^o, Salles; 4^o, Rabot. Temps : 14 minutes.

Accident. — Dimanche, vers huit heures du soir, un bicycliste descendait la place à une vive allure lorsque arrivé

au tournant du mur du Fort, il vint heurter contre une grosse pierre.

La violence du choc le projeta sur la chaussée où il se fit à la tête plusieurs blessures légères.

Sœur Lali

Coquettement réfugiée à l'abri de deux petites collines superbes d'aspect, la bourgade de Duravel se présente aux regards du visiteur avec une mine souriante sans rien perdre de ses agréments pittoresques.

Pleintonneuse comme une chatte frileuse qui attend les premiers rayons du soleil, cette localité a choisi pour emplacement l'angle le plus étroit entre les deux collines qui la dominent.

Devant elle la vigne étend ses rameaux verts, et les blés qui frissonnent sous la caresse du vent, mûrissent pour prendre cette couleur d'or qui est la seule richesse des humbles.

Du pain pour les pauvres ! C'est à Duravel qu'un bon vieillard me conta l'histoire suivante. Assis sur un vieux pan de mur, vestige du passé, j'écouai ce que je vais essayer de traduire en patois local.

Toutour lou soubéni de sa douço figuro Torno daban nous els graciels et boun éfan, Ero tant pouloù tious aquelo couffour La cournetto de sûr feyto dé tulle bian.

Parli dé bien dé tén ! Parli dé tén burous On l'on é caréssé per une douço mayré, Qué fiéro dé bous zauti bou mintzo dé poutous Aban de bous pouzoa sus tinoùls d'un boun payré. — Abioy bécou sies ans — Fréquétant l'escolo Qué dé pittonous surs ténion din moum endré; Counté dé galoupa, d'abé caou, d'abé frét, Gaytari sans soucis passa lou tén que bolo.

Uno d'aquels surs : Coumo no plo fou Quand coupé à la branquo un bel trou dé prinse mourio ditoumen et perlo sa coulou (tén Tiado pé la languino de soum tristé couben.

— Paouro pittonous surs al malhur condannado Coumbien des coté, moum Dieu, l'abén biou ploura, Quand dan soum pinou dé nous fazió dechiffra, L'alphabet oum s'escrivo la première pensado.

Qué sous éls éroun dous, qué soum froun éro fi, Soum ayré malheurés tious la bianquo cournetto Dizio qué la douloù éro sa soum camé Sans qu'un mot de régrét durbigués sa bouquéto. — Paouré cur dé bint ans négat din la soufféngo Un rayou dé soulé l'aouryo pourat boumbour; Mais aquel biel couben darré soum négé mur A tous trouinés espoures coupabo l'espéréngo.

Un mati din la cour la sûr dabalé plus Un bisaxé noubel bégoué préne sa plaço. A parti d'aquél tiorou sous éls tristés et bius Dé tout lous plus toumbats counsérbéronna la traço. — Quatre ou cinq tiorous après uno lédo bouiro Bégoué dé grand mati daban lou bi l'couben Et y féroun moum la paouré cur innocéun La pittonette sûr à la douço figuro.

Duspey sabi perqué la féroun éna : Din la ruyé un homé embrassé un pitton Et yé digné, moum fil, a l'escolo douma A la pittonous sûr toumras moum poutou — Quand d'intiné l'escolo lou tendoums mati Lou pitton manqué pas; en embrassé la sûr Yé murmuré : un tal, dé profond dé soum cur T'énoyo qué poum pittonous sûr Lali.

Aquél mot s'enténdé, coté lou biel couben Poupit dé bielles surs sé métté en priéro, Et la sûr dé bint ans, sans soulé, sans printén Al pé d'un crucifix pioumabo prisonniéro. — Et bié baqui perqué ? Uno lédo bouiro S'arresté un mati daban lou biel couben Ero per n'épouira paouré cur innocéun La pittonette sûr à la douço figuro.

Lou tén sé éboult et malgré les annados Mé rappé toutour la poulideto sûr. — Dé sous poulets éls bius qué dé larmos toumbados, Qué dé régrés sarrats din lou foun dé soum cur ? JEAN-PIERRE.

Bulletin Financier

Les nouvelles de Russie continuant à exercer sur notre marché une action prépondérante. Au début de la séance, nous enregistrons un relèvement des cours sur le bruit — non confirmé d'ailleurs — de la démission du ministre Goremkyne. En clôture, le marché redevient faible, influencé par un nouveau recul de la Rente française qui cote 97,15 après 97,30.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont irrégulières. La Banque de Paris regagne 15 fr. à 1560; la Banque de l'Union Parisienne perd 10 fr. à 885; le Comptoir National d'Escompte reste à 665; le Crédit Foncier à 698; le Crédit Lyonnais à 1138 et la Société Générale à 645.

L'Action Rente Foncière conserve le cours de 335 fr.

Les chemins français sont sans changement; les rentes étrangères se traitent : l'Extérieure à 96,70; l'Italienne à 105,50; le Portugais à 71,60 et le Turc à 96,50.

Les fonds russes sont en reprise sensible; le nouveau 5 % finit à 88,95, le 3% 1891 à 64,70; le 1890 à 63 et le Consolidé à 77,50.

Sur le marché en Banque, la Librairie Ollendorff se traite à 163,50 et la Faminata à 51 fr.

L'action privilégiée de la Société Belgo-Argentine des Tramways de Buenos-Ayres est à 112. Les transports par tramways sont très actifs à Buenos-Ayres à cause de son étendue, de l'importance de sa population et de la vicacité de ses habitants.

Les mines du Transvaal sont restées calmes et mieux tenues aux environs de leurs cours précédents. On se rend compte semble-t-il qu'il y a une anomalie singulière à voir les cours baisser un moment même où la plupart des compagnies augmentent leurs dividendes.

Chronique agricole

L'OIGNON

En Espagne, le commerce des oignons atteint une grande importance, particulièrement dans la région de Valence, où se pratique la culture en grand de ce bulbe comestible. D'après le « Bulletin de l'Office du gouvernement général de l'Algérie » 3.000 hectares de terrain, produisant de 30 à 50 millions de kilogrammes, sont affectés à cette culture, dans la seule province de Valence.

Cependant, l'introduction de l'oignon en grande culture est relativement récente dans cette contrée; son développement ne date guère de plus de huit à dix ans.

Les variétés cultivées sont de préférences l'oignon jaune et blanc fin des Canaries. On en fait deux récoltes.

Les oignons provenant de la première récolte se conservent peu de temps, ceux de la récolte tardive sont plus recherchés pour l'exportation, car ils se conservent facilement de six à huit mois et même davantage. La « Babosa » (première récolte), semée en septembre, à raison de 100 à 120 onces de graines par hectare, se récolte de fin Juin au commencement de Juillet; le semis, pour donner de bons résultats, exige un terrain bien ameubli et légèrement sablonneux. L'arrosage convenablement distribué est un des facteurs principaux de la réussite.

Le semis effectué, le cultivateur prépare son champ pour le repiquage, de façon à obtenir un sol très meuble. L'opération du repiquage se fait en Décembre; à cette époque, les plants sont suffisamment robustes; on les plante en ligne à 22 centimètres au carré, soit environ 190 000 plants par hectare.

Le rapprochement des plants peut sembler excessif, mais il est voulu, de cette façon, le cultivateur obtient des oignons de petit volume, dont la vente est beaucoup plus facile. Pour la « Tardara » (récolte tardive), on procède de la même façon, mais le semis est fait en janvier et le repiquage fin avril ou commencement de mai. La récolte a lieu en septembre.

D'après le « Bulletin de l'Office du gouvernement général de l'Algérie », pour cette culture, il faut au moins quatre ou cinq irrigations qui se pratiquent comme suit : au repiquage, on arrose le terrain, puis, jusqu'à ce que le plant repiqué ait pris racine, on lui fait souffrir un peu la soif; on fait alors un binage pour faire prendre de la force à la plante et il faut ensuite entretenir constamment le terrain frais, sans excès d'humidité; mais le moment le plus critique est celui où l'oignon, se détachant du sol, prend sa forme ovoïde; le terrain doit être assez humide pour ne pas offrir de résistance à la formation et au développement du bulbe, surtout dans les terres argileuses.

Cet inconvénient n'a pas lieu dans les terrains sablonneux, qui n'offrent aucune résistance et dans lesquels l'oignon se développe normalement. Les producteurs espagnols emploient pour cette culture un engrais chimique concentré contenant :

Azote, 9,0/0
Acide phosphorique, 10,0/0
Potasse, 3,2/0/0

Cet engrais est répandu à la dose de 1.000 à 1.200 kilos par hectare, en forçant un peu la dose pour les semis.

On obtient alors, suivant la nature du sol, de 25 à 35.000 kilogrammes de bulbes à l'hectare.

LA CECYDOMIE DES POIRES

Nous allons aujourd'hui vous entretenir de la Cecydomie des poires, une nouvelle maladie sur laquelle M. Vincey vient de fournir à la Société Nationale d'Agriculture de précieux renseignements.

Cette maladie qui vient surtout aux environs de Paris et particulièrement à Robinson, à Sceaux, à Fontenay-aux-Roses et à Chatillon-sous-Bagneux, est occasionnée par le développement anormal d'une petite mouche, la Cecydomie noire (Cecydomia nigra).

Cette mouche est de très petite taille; elle n'a pas plus d'un millimètre et demi de longueur; elle est de couleur grise avec des raies jaunes sur l'abdomen; on la voit apparaître au mois d'avril; la femelle dépose ses œufs, à l'aide de sa tarière, dans les bourgeons non encore épanouis du poirier; l'éclosion a lieu dans le pistil, dès la floraison. Les poirettes parasitées prennent une forme calesbassée et tombent bientôt à terre; les larves sortent presque aussitôt des fruits malades et s'enfoncent dans la terre pour y séjourner jusqu'au printemps suivant, après s'être métamorphosées en chrysalides.

Cette maladie des jeunes poires a pris, dans la région de Sceaux un caractère inquiétant. En 1904 et en 1905 notamment, dans la seule commune de Châtenay, elle a réduit la récolte des poires, qui y est fort importante, à plus de la moitié d'un rendement normal; les poires de plein vent, celle dite de Curé ou St Germain, entre autres, ont particulièrement souffert. Cette année, le mal paraît moins étendu; ce sont, au contraire, les espaliers, à variété de Beurré magnifique particulièrement, qui sont les plus décimés. Les arboriculteurs de Châtenay ont organisé un syndicat pour la défense contre la Cecydomie noire du poirier;

cette défense est basée sur la cueillette et la destruction des fruits contaminés, bien reconnaissables à leur volume, à leur forme et à leur coloration. Le syndicat de défense alloue provisoirement une prime de 2 francs par kilogramme de poires calesbassées présentées à la destruction. Il y a lieu d'espérer que les arboriculteurs de Sceaux Châtenay finiront par triompher de leur nouvel ennemi et qu'ils obtiendront d'aussi brillants résultats que dans leur lutte contre les vers blancs par le hannetonage méthodique.

A VENDRE

A prix réduit

UNE OBLIGATION

DE LA

Société des Gaz Liquéfiés

DE LUZECH

Ayez soin de vos reins, ils auront soin de vous.

Les reins (vulgairement rognons) sont les organes les plus importants du corps, ils sont les filtres du sang, le sang les traverse toutes les trois minutes, jour et nuit, chargé de toutes les sérosités et impuretés prises aux aliments et à la boisson, il en ressort après que les tubes urinaires en ont retiré tous ces poisons pour ne le rendre que complètement pur dans la circulation où il apporte la force et la vie à tous les organes. Mais si les reins sont malades, ils ne peuvent pas accomplir convenablement ce travail et l'écoulement de ces poisons au lieu de passer avec les urines, sont laissés en partie dans le sang et portés ainsi dans tout l'organisme. Ceci est la cause de la plupart des maladies, car tous les organes du corps s'en ressentent et en souffriront si le sang impur, qui a été petit à petit et graduellement empoisonné dans le trajet circulatoire, séjourne dans nos veines. Avant que la santé vous revienne, il faut que ces poisons soient chassés et vos reins sont les seuls organes qui peuvent le faire.

Les Pilules Foster pour les Reins guérissent le mal parce qu'elles sont véritablement un remède pour les reins, elles tonifient et cicatrisent les membranes délicates des reins, apaisent l'irritation causée par l'acide urique et lavent fond les reins et les organes qui les aident dans leur fonction. Les Pilules Foster pour les Reins guérissent donc la cause du mal en même temps que les effets.

Vos reins sont certainement atteints si vous vous plaignez de maux tels que par exemple, douleurs dans le dos et dans les côtés, troubles urinaires, gravelle, dépôts blancs ou rougeâtres, vertiges, rhumatismes, raideurs dans les muscles et les jointures, insomnie, nervosité, irritabilité excessive. La femme ou l'homme atteint des reins a simplement le sang empoisonné tout doucement et toute négligence de ce mal ne pardonne pas, les Pilules Foster pour les Reins sont le remède infailible pour toutes les maladies des reins ou qui en proviennent, mais il vous faut employer les véritables, les seuls qui par leur formule et leur composition exactement dosée ont fourni des preuves de guérison; tout argent dépensé pour des imitations ou des substitutions est perdu.

On peut se procurer les « Pilules Foster pour les Reins » dans toutes les pharmacies ou Pharmacie P. ORLIAC, à Cahors, à raison de trois francs cinquante la boîte ou de dix-neuf francs les six boîtes ou franco par la poste en adressant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. J. C. 9

LES HÉMORROIDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroides, car c'est une des affections les plus répandues; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe un médicament, l'Élixir de Virginie Nyrdahl, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire Nyrdahl, 2, rue de la Tache, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon 4 fr. 50, franco. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie Nyrdahl.



FARINE LACTÉE NESTLÉ
Aliment préféré des enfants.

Bibliographie

Le Conseil des Femmes, dont les intéressés sommaires sont bien connus de nos lecteurs, rembourse tout abonnement par de ravissantes primes dont voici le détail :

Un Chemin de Table de style Empire, d'un dessin inédit très élégant et décoratif, long de 1 mètre et large de 40 centimètres, tout prêt à être brodé sur toile péruvienne garantie, ou

Six Mouchoirs festonnés en fine batiste, à broder en blanc ou en couleurs, ou

Trois paires de Cravate lingerie, jolie guillemé Louis XVI, à broder, sur batiste fine.

Tout abonné du Conseil des Femmes recevra donc gratuitement par an :

12 numéros de revue, soit 384 pages de texte, formant la valeur de 11 à 12 volumes à 3 fr. 50, comprenant 200 articles variés et littéraires qui le mettront au courant du mouvement intellectuel et social contemporain. Elle sera renseignée sur la vie, le travail et l'activité des femmes dans tous les temps et dans tous les pays, elle pourra préparer ses filles à une destinée heureuse et utile. Tout cela, sans qu'il lui en coûte un centime, son abonnement lui aura été entièrement remboursé.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1725, du 16 juin 1906.

Les variations glaciaires en Norvège, Suisse et Dauphiné par Charles Rabot. — Le Microphone Adams-Randall, par Lucien Fournier. — La manutention moderne des charbons, par M. Le comte Denis. — Les précurseurs de Copernic par P. de Caritène. — Un conformateur pour la figure, par H. B. — Les asphaltes du Gard, par P. N. — Nécrologie par E. - A. M. — Académie des sciences : séance du 11 juin 1906, par Ch. de Villedeuil. — Le Campanile de Saint-Marc, par Jean Lafitte.

Ce numéro contient 20 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Chemin de fer d'Orléans

EXCURSIONS

en Auvergne et dans le Limouin avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

1° Billets d'excursions

La Compagnie d'Orléans délivre, du 1er juin au 30 septembre, au départ des gares dénommées ci-dessous et des gares intermédiaires, des billets d'excursions en Auvergne et dans le Limouin, à prix réduits, comportant les trois itinéraires A, B et C ci-après et valables 30 jours, avec faculté de prolongation d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement pour chaque période d'un supplément égal à 10/0 du prix du billet.

ITINÉRAIRE A

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux-les-Bains (Bains d'Evaux), Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

ITINÉRAIRE B

Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (Bains de Néris), Evaux-les-Bains (Bains d'Evaux), Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vieux-Cère, Arvant, Figac, Rodez, Decazeville, Rocamadour (Padirac et Miers), Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzeche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, La Bourboule (Bains de la Bourboule), Le Mont-Dore (Bains du Mont-Dore), Royat (Bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vieux-Cère, Arvant, Figac, Rodez, Decazeville, Rocamadour (Padirac et Miers), Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzeche).

En plus de l'un des itinéraires ci-dessus, le billet d'excursions donne droit au trajet aller et retour entre l'une des gares de départ ci-après désignées et le point de contact correspondant à cette gare et relatif à l'itinéraire choisi.

PRIX DES BILLETS

Table with columns for GARES DE DÉPART, GARES DE CONTACT, GARES DE DÉPART, and PRIX DES BILLETS for 1st and 2nd classes.

2° - Cartes d'excursions en Auvergne

La Compagnie d'Orléans délivre du 1er juin au 15 septembre, au départ de Paris et des principales gares de son réseau, des cartes d'excursions en Auvergne à prix très réduits comportant la faculté de circuler à volonté sur les sections de Clermont Ferrand à Eygurande, Laqueuille au Mont-Dore, Eygurande à Aurillac et à Neussargues.

Ces cartes donnent droit en outre à un voyage aller et retour avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires de la gare de départ au point d'accès (Eygurande ou Aurillac) selon le cas, et vice versa, par différents itinéraires.

Il est délivré également des cartes de famille donnant droit à une réduction des prix des cartes individuelles variant de 10% pour la seconde personne à 50% pour la sixième et au-delà.

La durée de validité de ces cartes qui est de un mois peut être prolongée d'une ou deux périodes de 15 jours moyennant supplément.

Pour permettre d'utiliser ces cartes au départ de toute autre gare du réseau d'Orléans, située en dehors des itinéraires désignés, il est délivré conjointement avec elles, des billets de parcours complémentaires, réduits de 40%, et de même durée de validité du point de départ à une des gares situées sur les itinéraires des dites cartes.

En outre, il est délivré au départ de toutes les stations du réseau du Nord, pour Paris, conjointement avec les cartes d'excursions ci-dessus comportant Paris comme point de départ, des billets, d'aller et retour valables un mois, susceptibles de prolongation et réduits de 25% en 1re classe et 20% en 2e et 3e classes.

A l'occasion de la saison thermale de 1906, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 6 juin au 20 septembre inclus, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de la Bourboule, du Mont-Dore, de Néris-les-Bains et d'Evaux-les-Bains.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours.

La durée totale du trajet, est de 9 heures environ, à l'aller et au retour.

Table with columns for ALLER and RETOUR, showing departure and arrival times for various stations.

Un wagon-restaurant est attelé aux deux express de jour. On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains à la gare de Chamblet-Néris pour Néris et vice-versa.

Billets d'aller et retour individuels et de famille pour La Bourboule, le Mont-Dore, Chamblet-Néris, Royat, Vieux-Cère, le Lioran et Cransac.

La Compagnie d'Orléans délivre pour les stations ci-dessus :

1° - du 1er Juin au 30 Septembre, à toutes les gares de son réseau, des billets d'aller et retour individuels à prix réduits, d'une durée de validité de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, qui peut être prolongée de 5 jours moyennant paiement d'un supplément de 180/0 du prix du billet.

A titre d'essai, les billets de cette catégorie à destination de La Bourboule et du Mont-Dore qui seront délivrés du 15 Août au 30 Septembre 1906 seront valables 21 jours mais ne seront pas susceptibles de prolongation.

2° - du 15 Mai au 1er Octobre pour les stations ci-dessus ainsi que pour celles d'Evaux-les-Bains, de Moulins (Bourbon l'Archambault), de Saint-Gervais-Châteauneuf (Châteauneuf-les-Bains), de Rocamadour (Miers), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de famille en 1re, 2e et 3e classes, au départ de toute gare du réseau distante d'au moins 125 kilomètres des stations ci-dessus et dont les prix sont ainsi fixés pour les trois premières personnes : prix des billets aller et retour ordinaires, pour chaque personne en plus à partir de la quatrième, réduction de 50/0 sur le prix des billets simples applicables aux trajets d'aller et de retour sur sa demande. La durée de validité de ces billets est de deux mois, non compris le jour de départ. Elle peut être prolongée de un mois moyennant supplément de 20/0 du prix du billet.

Le chef de famille, titulaire d'un de ces billets, peut exceptionnellement être autorisé à revenir seul à son point de départ, en outre, il peut lui être délivré une carte d'identité sur la présentation de laquelle sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de validité de la famille entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Un wagon-restaurant est attelé aux deux express de jour. On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains à la gare de Chamblet-Néris pour Néris et vice-versa.

CENTRAL-GARAGE

69, BOULEVARD GAMBETTA R. WILCKEN Voitures d'occasion disponibles

Voiture MORIS, 16 HP. 4 cyl. All. Magnéto. 4 vit. Tom. dém., 5 pl., dais, glaces. Rem. à neuf. Voiture RICHARD-BRASIER, 12 HP. 1 cyl. Magnéto. Tomneau, 4 pl. dais et glaces. Voiture MORIS, 8 HP. 2 cyl. Magnéto. Tomneau, 4 pl., dais et glaces. Voiture URIC (G. Richard et C.), 4 cyl. Magnéto. Entrée latérale. Voiture PANHARD-LEVISSOR, 15 HP. carb. Krebs. Entrée lat., pare-brise, cap. amér. Voitures légères neuves, SIZAIRE et NAUDIN, à prendre à l'usage fin mai. Voiture Electrique légère ULMANN. Facilité de charge pour les accumulateurs.

Par suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Charges sur le courant électricité de toute capacité Stock du pneu L'ÉLECTRIC avec leurs accessoires comprimés réalisant une économie de 50 %.

Grande Pharmacie

DE LA CROIX-ROUGE BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE THÉÂTRE CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix Fournisseurs : POULENG, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR : Paul GARNAL

Pharmacien de 1re classe, Diplômé de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris. Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE DE FOIE de MORUE de NORWÈGE Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE BANDAGES - BAS A VARICES DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

Le propriétaire gérant : A. COUÉSLANT.

FONDÉ EN 1879

L'ARGUS de la PRESSE le plus ancien bureau de coupures de journaux 14, Rue Drouot, 14 PARIS

il ou dépeuple par jour, 40.000 journaux ou revues du monde entier;

publie l'Argus des Revues, mensuel édite l'Argus de l'OFFICIEL

Contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public. L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs. Adresse télégraphique : ACHARD-BUREAU-PARIS Adresse téléphonique : 102-62

Mairie au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (2e)

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France Successeur de BAKER 75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

BOURGOIN DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9 SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Beaux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

(SERVICE D'HIVER 1905-1906)

Large table with multiple columns and rows showing train schedules and fares for routes like Paris to Toulouse, Toulouse to Paris, Cahors to Libos, Libos to Cahors, Cahors to Capdenac, and Capdenac to Cahors.